



Règlement Défi de l'Olympe 2026

1. Généralités :

Méribel Sport Montagne section du Club des Sports organise, le dimanche 5 avril 2026 le Défi de l'Olympe. Cet événement est constitué de 3 courses : le défi en solo, le défi en duo et la montée sèche.

Le concurrent, du fait de son inscription et de sa participation, s'engage à respecter ce présent règlement ainsi que **toutes les décisions ultérieures prises par le comité de course, relatives notamment à la sécurité ou à la situation sanitaire.**

L'organisation se réserve le droit de modifier l'organisation de la course et le règlement si elle le juge nécessaire.

2. Les épreuves :

Le Défi de l'Olympe est une course de 6 h non-stop d'allure libre dont le départ est fixé à 10h00, se déroulant en majeure partie sur sentiers de montagne. Elle se déroule en semi-autonomie. Seules les montées sont chronométrées. Au sommet, le chrono s'arrête avant l'arrivée à côté de la gare intermédiaire de la télécabine, pour repartir au niveau de l'arche de départ. Les temps d'attente et de descente ne sont pas comptés. Les cabines tournent en continu et le trajet lui-même prend environ 8 minutes.

La dernière montée autorisée se fera à 15h30. Les concurrents en course devront obligatoirement rejoindre la ligne d'arrivée dans le délai-limite des 6 h pour voir leur dernière montée chronométrée.

Le gagnant sera celui qui aura effectué le plus grand nombre de montées possible en un minimum de temps, temps qui sera obtenu en additionnant le temps effectif passé en course.

L'arrivée finale de l'épreuve se fera du bas du parcours, soit au centre de Brides-les-Bains. Trois courses sont proposées :

- Le défi en solo
- Le défi en duo : Par équipe de 2, les coureurs doivent effectuer au moins une montée chacun, mais la gestion des relais est libre à chaque équipe. ⚠ Il est interdit pour les relayeurs d'enchaîner plus de 2 montées d'affilé ! Le passage de relais doit se faire au départ de Brides-les-Bains, dans la zone prévue à cet effet.
- La montée sèche

Un challenge est proposé avec la Montée du Funi à Bourg Saint Maurice (événement fin avril) : 12h de montées en Tarentaise, en solo ou en duo.

3. La course

Inscriptions :

Les inscriptions sont ouvertes en ligne, sur <https://www.meribel-sport-montagne.com/defi-de-lolymppe/> puis sur place le jour de la course de 8h30 à 9h30 (les inscriptions seront majorées sur place). Le nombre d'inscrits maximal est de 400 coureurs sur le défi 6h (320 coureurs solos et 40 équipes duos) et de 50 personnes sur la montée sèche.

Tarifs inscriptions	En ligne jusqu'à vendredi 03/04 23h59	Sur place
Défi en solo 6h	30€	40€
Défi en duo par équipe de 2	50€ l'équipe	60€ l'équipe
1 montée sèche (départ 14h)	10€	10€
Challenge défi de l'Olympe + montée du funi SOLO	50€	Pas d'inscription sur place
Challenge défi de l'Olympe + montée du funi DUO	80€	Pas d'inscription sur place

Le Défi de l'Olympe en solo et en duo sont ouvertes à toute personne née en 2006 et avant (catégorie Espoir de la Fédération Française d'Athlétisme), sur présentation :

- D'une licence FFA.
- Ou d'un Parcours Prévention Santé (PPS) - (PPS à réaliser à partir du (06/01/2026) Votre PPS est valable 3 mois

Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS antérieur à cette date, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé.

Le nom des équipes pour le défi en duo doit avoir la même orthographe.

La montée sèche est ouverte à toute personne née en 2010 et avant (catégorie Cadet de la Fédération Française d'Athlétisme), sur présentation d'une licence FFA ou d'un Parcours Prévention Santé (PPS) de moins de 3 mois.

Pour les mineurs, le Questionnaire de santé à télécharger sur le site remplace le certificat médical.

En l'absence d'un de ces documents, les concurrents ne seront pas autorisés à prendre le départ.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une tierce personne. Le coureur non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

4. Programme

Dimanche 5 avril 2026 :

- 8h30 à 10h : retrait des dossards, place du Centenaire Brides Les Bains
- 10h : départ du défi de l'Olympe 6h solo et duo
- 13h : inscriptions sur place pour la montée sèche
- 14h : départ de la montée sèche
- 16h : arrêt du chronomètre (les coureurs n'arrivant pas au sommet avant 16h n'auront pas leur dernière montée comptabilisée)
- 17h30 : remise des prix à Brides Les Bains

5. L'annulation de la course

Annulation d'inscription :

Toute annulation d'inscription doit être faite par mail à l'adresse meribelsportmontagne@gmail.com avec un certificat médical joint avant le mercredi 1^{er} avril 2026. Toutes demandes d'annulation non effectuée comme tel ne pourra pas prétendre à un remboursement. Le montant du remboursement sera de 50% du prix payé et sera effectué après le 30 avril.

Remise des dossards :

Les dossards seront remis le dimanche 5 avril 2026 de 8h30 à 9h30 au centre de Brides-les-Bains pour le défi en solo et en duo et de 13h00 à 13h45 pour la montée sèche, sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité. Un briefing OBLIGATOIRE aura lieu 15min avant le départ de la course.

Le dossard doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité et de sécurité de l'épreuve.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou contrôle le plus proche.

6. Ravitaillements / assistance

Le défi de l'Olympe est une course en semi-autonomie. L'assistance pendant la course en dehors des stands prévus par l'organisation est interdite, seule l'assistance au niveau des stands de ravitaillement pas une personne extérieure est tolérée.

2 stands de ravitaillement sont prévus (Station supérieure et inférieure de la Télécabine). Il est interdit d'accompagner et de ravitailler les coureurs sur le circuit. Les accompagnants non autorisés sont responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient victimes.

7. Sécurité

Nous attirons l'attention des participants sur le fait que le Défi De l'Olympe dépend de la météo. En cas de tempête, les cabiniers peuvent prendre la décision de fermer momentanément ou définitivement la Télécabine. Ils sont les seules habilités à prendre une telle décision. Les participants s'engagent donc en connaissance de cause.

Les téléphones portables sont conseillés. Lors de l'inscription, il sera demandé aux coureurs d'indiquer leur numéro d'appel, afin de permettre à l'organisation de les joindre aisément en cas de problème.

Un coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de ce fait à l'autorité de ce dernier et s'engage à accepter une éventuelle décision de mise hors course.

Le médecin de l'épreuve pourra mettre hors course tout participant dont la santé lui semblerait compromise.

8. Matériel obligatoire

Sur la course 6h solo et 6h duo :

- ✓ Un gobelet pour se ravitailler
- ✓ Téléphone portable en état de marche (conseillé)
- ✓ Eau (conseillé)

Les bâtons sont autorisés tout le long de la course.

En cas de température particulièrement basse, l'équipement en vêtements chauds est vivement conseillé.

9. Ethique

Pour éviter une érosion des pentes, il est interdit de couper le sentier balisé. Il est rigoureusement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées à cet effet. La plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles. Les coureurs s'assureront que leurs véhicules et ceux de leurs accompagnants ne gênent pas les riverains et les autres usagers de la voirie. Les coureurs sont tenus de prêter en priorité assistance à un autre concurrent qui serait en difficulté (blessure, état de grande faiblesse, hypothermie, ...). Le temps consacré à porter secours à un autre coureur pourra être décompté du temps final selon décision du comité de course.

10. Pénalités

Des pénalités de temps seront appliquées pour les motifs ci-après :

Cause	Pénalité
Coupe du parcours	De 15 minutes à disqualification
Triche	De 15 minutes à disqualification
Jet de détritus	Disqualification
Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent	Disqualification
Non-respect des personnes (organisateurs et coureurs)	Disqualification
Refus d'obtempérer à un ordre de la course, chef de poste ou médecin secouriste	Disqualification

En outre, le comité de course s'autorise à prendre toutes sanctions complémentaires.

11. Remise des prix

La remise des prix aura lieu à 17h30 à Brides-les-Bains.

Le classement sera effectué suivant le nombre de montées. En cas d'égalité, le temps effectif de l'athlète ou de l'équipe sera utilisé afin de départager celles-ci.

Défi en solo : Il sera procédé au classement scratch des 5 premiers dans les catégories féminines et masculines.

Sera également récompensé le 1^{er} espoir et le 1^{er} master (toutes catégories Masters confondues) dans les catégories féminines et masculines.

Défi en duo : Les 3 premières équipes (féminines, masculines et mixtes) seront récompensées.

Montée sèche : Seuls les 3 premiers hommes et femmes seront récompensés. (pas de classement par catégorie)

12. Le droit à l'image

« J'autorise expressément les organisateurs du « Défi de l'Olympe », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Défi de l'Olympe, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée »

13. Assurance Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration qui pourraient survenir lors de cette manifestation.